

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 6 octobre 2008, à 19h30, à laquelle étaient présents que MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Jean-Claude Charpentier, Guy Corriveau, Sylvain Gagnon et sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse.

La secrétaire trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- 358-11-2008 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

PROCÈS-VERBAL

- 359-11-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion régulière du 6 octobre 2008 soit adopté tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

- 360-11-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois d'octobre 2008.

ADMINISTRATION

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Dépôt des intérêts pécuniaires du conseil. Les intérêts ont été déposés à la séance régulière du conseil municipal du 3 novembre 2008 comme suit :

Mme Francine Bergeron – 3 novembre 2008
M. Sylvain Gagnon – 3 novembre 2008
M. Jean-Claude Charpentier – 3 novembre 2008
M. Guy Corriveau – 3 novembre 2008
M. Jacques Martial – 3 novembre 2008
M. Denis Prescott – 3 novembre 2008
M. André Desrochers – 3 novembre 2008

RAPPORT DE MME LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Madame la Mairesse, Francine Bergeron, procède à la lecture du Rapport du Maire sur la situation financière.

Novembre 2008

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, je vous fais part de la situation financière actuelle de notre municipalité.

Résultats pour l'année 2007

Le rapport des vérificateurs démontre un déficit de 25 306\$ au 31 décembre 2007.

Prévisions pour l'année 2008

RECETTES ESTIMÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008 :	3 025
576	
DÉPENSES ESTIMÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008 :	2 960
794	
SURPLUS PRÉVU AU 31 DÉCEMBRE 2008 :	64 782

Ces chiffres sont approximatifs. Ils seront officiels à la présentation des états financiers après le 31 décembre 2008.

Le salaire des membres du conseil s'établit comme suit :

-Pour la Mairesse, un montant de 20 886.60\$ plus une allocation non-imposable de 10 443.24\$ pour un total de 31 329.84\$.

-Pour chaque conseiller, un montant de 2 997.60\$ plus une allocation non-imposable de 1 498.80\$ pour un total de 4 496.40\$.

-En plus, la Mairesse reçoit de la MRC de D'Autray, un montant de 4 187.12\$ plus une allocation non-imposable de 2 093.56\$ pour un total de 6 280.68\$.

CONTRATS DE PLUS DE 25 000.00\$ OCTROYÉS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2008 :

Bélanger Sauvé	28 037.52\$
Caisse populaire Desjardins de Brandon	169 156.36\$
Desjardins Sécurité financière	29 353.64\$
Les Entreprises Donat Arsenault	33 145.35\$
Excavation Normand Majeau inc.	247 507.34\$
Le Groupe Harnois inc.	26 488.58\$
Groupe Ultima inc.	32 842.00\$
Hydro-Québec	41 703.78\$
Ministère du Revenu du Québec	79 786.69\$
Ministre des Finances	191 674.00\$
MRC de D'Autray	656 704.08\$
Receveur Général du Canada	36 159.63\$
Teknika HBA (Montréal)	57 422.34\$
Teknika HBA (Joliette)	29 106.99\$
Ti-Bonhomme Excavation inc.	54 935.27\$
Vacuum st-Gabriel enr.	111 808.70\$

RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2008

Au cours de l'année 2008, le conseil municipal a réalisé plusieurs de ses objectifs dont les suivants :

-Demande de la subvention pour le transfert de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et acceptation de cette demande

-Finaliser le projet parc école

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

- Prolongement du réseau d'aqueduc sur Terrasse Desailliers et Terrasse Lefebvre
- Reconstruction du pont 01103 sur le chemin du Parc Mastigouche
- Réparation du pont Montée Lac Hénault
- Obtention d'une subvention provenant du Conseil régional des élus de Lanaudière pour la construction de la passerelle au Parc régional des Chutes du Calvaire au montant de 68 327.04\$
- Pavage de certaines rues de la municipalité
- Réaménagement du terrain et du restaurant de pétanque sur le terrain des loisirs
- Bouclage du réseau d'aqueduc
- Dépôt du projet pilote pour le lac Mandeville au MDDEP
- Rencontres avec la MAPAQ pour un autre projet pilote pour le lac Mandeville
- Adoption des règlements verts pour la protection de l'environnement
- Instauration du programme pour la vidange des fosses septiques
- Embauche de l'inspecteur des eaux
- Embauche d'une éco-conseillère pour l'échantillonnage et la supervision de certains lacs de la municipalité

ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2009

Nous sommes à préparer le budget 2009. Au cours de la prochaine année, nous prévoyons investir dans les projets suivants :

- Pavage de 6.6 kilomètres de routes
- Construction de la passerelle au Parc des Chutes du Calvaire
- Travaux de détartrage du réseau d'aqueduc
- Bouclage du réseau d'aqueduc
- Raccordement du 2^e puits sur Terrasse Desailliers
- Réparation de la Maison Charbonneau avec le fond du pacte rural
- Réorganisation complète de la bibliothèque suite au retrait de la municipalité d'avec le CRSBP
- Demande de subvention pour l'aménagement d'un toit pour la patinoire et qui sera conditionnel à l'obtention de la subvention
- Réaménagement des archives

Nous sommes très conscients de la capacité de payer des citoyennes et des citoyens, c'est la raison pour laquelle nous nous efforçons de respecter les budgets adoptés.

En terminant, je vous informe que le budget 2009 sera présenté lors de la séance spéciale du conseil qui aura lieu le lundi 15 décembre 2008 à compter de 19h30, j'invite la population à assister en grand nombre à cette réunion.

Francine Bergeron, Mairesse

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS

Nous avons pris connaissance de la résolution 332-12-2007, adoptée le 3 décembre 2007 par le conseil municipal de la Municipalité de Mandeville, concernant une demande de déplacement du moment des élections municipales au Québec au 30 mai 2010. Le choix du premier dimanche de novembre n'est donc pas remis en cause et les prochaines élections municipales devraient se tenir le 1^{er} novembre 2009, comme initialement prévu. Toutefois, afin de permettre aux nouveaux élus de se familiariser avec leurs nouvelles fonctions et d'effectuer des choix conséquents, le Ministère considère de proposer une modification législative pour permettre un délai jusqu'au 31 janvier pour la préparation et le dépôt du budget lors de la première année suivant une élection générale.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

CONTRAT AVEC CONTRÔLEUR CANIN

361-11-2008 Attendu que la municipalité de Mandeville a reçu deux (2) offres de services soit celle de L'Inspecteur Canin inc. et du Contrôleur Canin;

Attendu que l'offre de service de Contrôleur Canin est plus avantageuse pour la municipalité de Mandeville;

Par conséquent,

Il est proposé par M. Sylvain Gagnon

Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville décide d'octroyer le contrat de surveillance canine pour l'année 2009 (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009) à Contrôleur Canin. Donc la municipalité de Mandeville ne renouvelle pas le contrat de surveillance canine avec L'Inspecteur Canin inc.

MMQ – RISTOURNE 2008

La Mutuelle des municipalités du Québec retournera à ses membres-sociétaires admissibles, à compter du 31 décembre 2008, la somme de 3 000 000\$ sous forme de ristournes. Cette fois, j'ai le grand plaisir de vous communiquer le montant que vous recevrez ainsi que la formule ayant servi à son calcul. Je suis ravi de vous confirmer que la ristourne de la Municipalité de Mandeville s'élèvera à 4 018\$.

CRÉ LANAUDIÈRE – APPUI À L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE LANAUDOIS

La MRC Matawinie informait récemment la CRÉ Lanaudière d'un projet d'annexion de la Municipalité de Saint-Donat à la MRC des Laurentides. Préoccupés par les conséquences d'un tel redécoupage territorial, les membres du conseil d'administration de la CRÉ ont adopté une résolution visant le maintien de l'intégrité du territoire lanaudois. À cet effet, le président a été mandaté pour acheminer une correspondance à la ministre des Affaires municipales et des Régions ainsi qu'au ministre responsable de la région, afin de leur signifier la position de la CRÉ.

En outre, les membres du conseil d'administration ont résolu d'appuyer la MRC Matawinie dans la réalisation d'une étude d'impacts pour la MRC.

MAMR – MODIFICATIONS À LA COMPTABILITÉ MUNICIPALE

En 2007, des modifications à la comptabilité municipale ont été apportées. Celles-ci étaient requises pour respecter les normes définies par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). Depuis cette date, les municipalités et les vérificateurs y sont contraints. À la suite des représentations faites par le milieu municipal, j'ai le plaisir de vous informer que des mesures d'allègement ont été prévues en matière de présentation de l'information financière municipale.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

AVIS DE MOTION

M. Guy Corriveau, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de municipaliser une portion du Chemin des Érables, une portion du Chemin de la Montagne et le Chemin Natur'Eau. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

PONT RIVIERE MASTIGOUCHE (P-01103)

362-11-2008 Attendu que la Municipalité a décrété des travaux sur le pont de la rivière Mastigouche portant le numéro P-01103;

Attendu que les services professionnels d'ingénierie ont été confiés à la firme Dessau de gré à gré compte tenu qu'ils étaient de moins de 25 000\$;

Attendu qu'à la suite du transfert de responsabilité au ministre des Transports du pont P-01103, la municipalité a dû conclure avec ledit ministre une entente confiant à la municipalité la réalisation des travaux;

Attendu que le ministre des Transports a alors exigé que les travaux soient effectués sous la surveillance permanente de la firme d'ingénieur;

Attendu que cette exigence a fait augmenter le coût des services professionnels de la firme Dessau à plus de 25 000\$;

Attendu que les coûts de cette augmentation sont entièrement supportés par le ministre des Transports en conformité avec l'entente intervenue;

Attendu que cette modification au contrat avec la firme Dessau n'implique aucune dépense pour la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Denis Prescott
Appuyé par M. Guy Corriveau
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville autorise le paiement des factures de la firme Dessau qui sont remboursables par le ministre des Transports en relation avec le pont P-01103, cela jusqu'à concurrence de 39 000.00\$ plus taxes.

DEMANDE DE M. STÉPHANE CHARBONNEAU

La présente est pour vous faire part de mon intention de vous donner la rue Hervé et la rue des Siffleux pour les faire municipaliser. Advenant une réponse positive de votre part, nous rendrons conforme à vos normes. **La rue doit être conforme aux règlements de la municipalité.**

AMENDEMENT AU FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION – EXERCICE FINANCIER 2008-2009 – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

363-11-2008 Attendu que la Municipalité de Mandeville a révisé sa position face aux travaux d'amélioration du réseau routier municipal en 2008;

Attendu que la demande initiale était basée sur des travaux sur le Chemin de la Branche à Gauche;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Sylvain Gagnon
Appuyé par M. Guy Corriveau
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville désire amender sa demande initiale dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration routier municipal. La requête doit reposer sur des travaux sur les rues Jacques-Prescott, St-Joseph, l'intersection des rues Savard et Jacques-Prescott et l'asphaltage d'une partie de la cour d'école.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

RAPPORT DU CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE

Réception d'un plan de gestion des eaux retenues du barrage de Saint-Didace par le Centre d'expertise hydrique une agence du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs (MDDEP).

ENTENTE NUMÉRO 88-313 CONCERNANT LA RECONSTRUCTION DU PONT P-01103

- 364-11-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'entente numéro 88-313 rédigé par le ministère des Transports et désigne Mme Francine Bergeron, Mairesse, à signer ladite entente.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

FACTURE DE TEKNIKA HBA

- 365-11-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture FR2636 au montant de 883.39\$ taxes incluses pour la finalisation du dossier de l'aqueduc. **Cette facture sera payée par le surplus accumulé.**

FACTURE DE TEKNIKA HBA

- 366-11-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture FR2637 au montant de 1 556.98\$ taxes incluses concernant la demande de ca pour le puits #2. **Cette facture sera payée par le surplus accumulé.**

MAMR – DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES

Nous accusons réception de la documentation que vous nous avez transmise le 9 octobre 2008 concernant le transfert aux municipalités d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec. Votre demande est en cours d'analyse.

PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC POUR LE RACCORDEMENT DE TROIS ENTRÉES PRIVÉES SUR LE CHEMIN DE L'AQUEDUC

- 367-11-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville a mandaté la firme d'ingénieurs Dessau inc. pour présenter auprès de la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une demande d'autorisation concernant le prolongement de la conduite d'aqueduc sur le Chemin de l'Aqueduc. En plus, la municipalité de Mandeville confirme, par la présente, son engagement à transmettre au même ministère, lorsque les travaux seront terminés, une attestation de l'ingénieur confirmant leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 349-A-2008 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT #344-2008 ET ÉTABLISSANT UN SERVICE DE VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

- 368-11-2008 ATTENDU que la municipalité a adopté le règlement #344-2008 établissant un service de vidange des boues de fosses septiques;

ATTENDU que suite à l'application des dispositions dudit règlement, il s'avère que certaines modifications sont nécessaires afin d'assurer un service de qualité pour les contribuables;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

ATTENDU que de façon exceptionnelle, certains citoyens ont été obligés de faire vidanger leurs fosses septiques alors que telle vidange n'était pas prévue à la cédule de vidange de la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de prévoir une méthode de remboursement à l'égard des citoyens concernés;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la session du 6 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Guy Corriveau

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Il a été ordonné et statué par le Conseil municipal de Mandeville et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le règlement #344-2008 *Établissant un service de vidange des boues de fosses septiques* est modifié par l'ajout, après l'article 13, de l'article 13.1 qui se lit comme suit :

«Article 13.1 – remboursement

Exceptionnellement, pour l'année d'application 2008, l'occupant d'une résidence isolée qui a dû faire vidanger sa fosse septique, soit que la fosse devait être vidangée selon le Règlement provincial ou qu'elle ait dû être vidangée pour une autre raison sérieuse, là et alors, la Municipalité rembourse le propriétaire d'un montant équivalent à la compensation 2008 établie par la Municipalité, le tout suite à la réception d'une preuve justificative établissant la raison de la vidange et un reçu indiquant la date et le lieu de telle vidange.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Francine Bergeron Mairesse

Danielle Lambert Directrice générale

URBANISME ET MISE EN VALEUR

MAISON DES JEUNES SENS UNIQUE SECTEUR BRANDON

Lors du dernier conseil d'administration de la Maison des jeunes Sens Unique Secteur Brandon, plusieurs membres se sont dits inquiets face aux nombreux jeunes qui se rassemblent dans les locaux de l'ancienne usine Birchwood. L'état de délabrement des lieux et le fait qu'il y ait aucune surveillance à cet endroit, font craindre des accidents ou des incidents fâcheux pour les jeunes. Comme les maisons de jeunes sont des organismes communautaires travaillant en prévention auprès des jeunes, il nous a semblé important d'aviser la municipalité de la négligence du propriétaire actuel. Le c.a. de la maison des jeunes souhaite que le conseil municipal fasse des pressions auprès du propriétaire afin que l'endroit soit sécurisé et que les jeunes n'y aient plus accès.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

LETTRE DE MME GINETTE BOULIANNE

J'ai bien reçu votre réponse concernant la haie trop haute qui est en face de notre maison. Vous vous doutez bien que cette réponse ne me satisfait pas. Aussi je suis allée prendre mes renseignements dans des centres d'horticulture. Après avoir vu les photos, ils m'ont tous dit que c'était une haie et non une rangée d'arbres. Chez Botanix on me dit qu'un arbre doit avoir un tronc unique et dépourvu de branches et de feuilles 3 pieds à partir du sol. Les cèdres qui nous concernent ne sont donc pas une rangée d'arbres, comme le prétend le propriétaire du terrain, mais une haie qui sert de clôture pour délimiter son terrain. Je vous demande donc de faire respecter votre règlement pour les haies et clôtures : 1.5 mètre sur le devant et 2 mètres sur les côtés. **Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, répondra par écrit à Mme Boulianne pour demande un rapport d'expert.**

AVIS DE MOTION – MODIFIANT L'ARTICLE 4.5.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE #192

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de modifier l'article 4.5.1 du règlement de zonage # 192 afin d'établir des nouvelles dispositions relatives aux haies. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil.

LETTRE DE MME LUCILLE GAUTHIER

Suite à notre rencontre du 3 septembre 2008 et à la suggestion de mesdames Leblanc et Lambert, la présente est une demande d'amendement de l'article 4.4.4 du Règlement municipal de Mandeville dans le but de permettre l'agrandissement d'un garage existant sur une hauteur de 6.25 mètres au lieu de 6 mètres tel que prévu dans le règlement. (Pente prévu de l'agrandissement 8/12). Et toujours selon mesdames Leblanc et Lambert ceci sans aucun frais de ma part. **Mme Kim Leblanc, inspecteur en urbanisme et en environnement, vérifiera si Mme Gauthier peut demander une dérogation mineure.**

AVIS DE MOTION

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement abrogeant complètement le règlement # 345-2008 relatif à l'entretien des installations septiques (systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la municipalité de Mandeville. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil.

COMITÉ DES CITOYENS DU LAC HÉNAULT

Suite à la visite du lac Hénault par le représentant de la municipalité et de la biologiste dans le dossier de la protection de la bande riveraine nous vous faisons parvenir les photos (en deux exemplaires) identifiant les terrains où il y aurait lieu de laisser la nature reprendre le contrôle. Nous vous invitons à communiquer avec les propriétaires concernés les invitant à éviter toute intervention humaine dans les 10 mètres de la bande riveraine sauf pour le corridor d'accès de 20 pieds permis par la nouvelle réglementation.

Nous en profitons pour vous demander ce qui en est avec la demande de RAME traitant de l'identification de la bande riveraine sur chaque terrain au moyen de petits drapeaux.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

FACTURE DE VILLE SAINT-GABRIEL – PATROUILLE NAUTIQUE

369-11-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #280023 au montant de 1497.66\$ pour la patrouille nautique de l'été 2008.

FACTURE DE VILLE SAINT-GABRIEL – ÉCO-CONSEILLER ÉTÉ 2008

370-11-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture # 280025 au montant de 3533.06\$ pour l'éco-conseiller été 2008.

FACTURE DU CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

371-11-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec pour les analyses biologique et pour le service de chimie inorganique au montant de 633.92\$. Ces analyses ont été prises par Mme Marie-Pierre Thibault de Teknika HBA dans le cadre du mandat donné. **Cette facture sera payée par le surplus accumulé.**

AVIS DE MOTION – MORCELLEMENT D'UNE PARTIE DE LA ZONE F-5

M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but de morceler une partie de la zone F-5 afin de créer une nouvelle zone et de prévoir les usages et constructions qui y seront autorisés ainsi que les dispositions qui trouveront application. En vertu de l'article 445 du Code municipal, la demande de dispense de lecture est faite et un projet de règlement est remis à chacun des membres du conseil.

LOISIRS ET CULTURE

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DELIGNY

Nous accusons réception de la copie de la résolution adoptée le 6 octobre dernier. Votre appui à l'Association des propriétaires du lac Deligny nous encourage à continuer notre travail pour le bien-être de notre environnement et le mieux-être des riverains. Un sincère merci pour la reconnaissance du travail accompli par nous, bénévoles, qui ont à coeur la qualité de notre environnement.

FONDS MGR AUDET

Voici venu le temps de la campagne annuelle pour le Fonds Mgr Audet qui, comme à chaque année, vient solliciter votre générosité pour la Pastorale diocésaine sous toutes ses formes.

DÉMISSION DE MME SUZANNE P. FERLAND

372-11-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la démission de Mme Suzanne P. Ferland à titre de bénévole de la bibliothèque de Mandeville. Une lettre de remerciement lui sera envoyée pour la remercier de son travail effectué à la bibliothèque, ce fut grandement apprécié.

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE LANAUDIÈRE

Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière est un organisme communautaire à caractère régional dont la mission est d'intervenir auprès de personnes ou de groupes qui sont aux prises avec un problème relié au

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

suicide. La réalité du suicide dans Lanaudière requiert l'attention de chacun et chacune d'entre nous. C'est pour cette raison que nous vous sollicitons, cette année encore, pour l'obtention d'un don de 125.00\$.

CRÉ LANAUDIÈRE – PREMIER VERSEMENT POUR LE PROJET PASSERELLE – PARC DES CHUTES DU CALVAIRE

La présente a pour but de vous remettre le premier versement de subvention 34 164\$ de l'entente de financement intervenue entre votre organisme et la Conférence régionale des élus Lanaudière dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources en milieu forestier Volet II – 2008-2009. Le deuxième versement vous sera alloué lorsque 50% des travaux seront réalisés.

BILAN FINANCIER DE MANDEVILLE EN FÊTE

Mandeville en Fête dépose un bilan avec surplus. Le comité profite de l'occasion pour vous remercier bien sincèrement de votre soutien, de votre grande générosité et de votre compréhension à notre égard. Merci pour la salle gratuite année après année, merci pour le système de haut-parleurs sans oublier le micro sans fil, merci pour l'annonce dans le journal, merci pour les photocopies gratuites, merci pour les ouvriers lors de l'organisation de la salle. C'est très apprécié. Je veux donner une mention spéciale aux deux jeunes, Guillaume et Vincent, qui ont travaillé comme des pros avec nous. Ils sont polis, travailleurs et super gentils. Bravo les jeunes.

REMBOURSEMENT À MME MONIQUE BESSETTE, COORDONNATRICE

373-11-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse à Mme Monique Bessette, coordonnatrice à la bibliothèque, un montant de 569.98\$ pour l'achat de livres et papeterie pour la bibliothèque municipale.

CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON INC.

La Chambre de commerce de Brandon inc. demande une sollicitation financière pour un montant de 2 000\$ afin de nous aider à couvrir les frais inhérents de l'évènement du Cross crountry provincial étudiant tenu le 25 octobre 2008. Cet évènement accueillera des délégations de 14 régions du Québec formées de 1 000 participants et de, probablement, autant d'accompagnateurs.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE DE MANDEVILLE INC.

Cher Mme la Mairesse et Membres du conseil nous de l'association de Chasse et Pêche de Mandeville vous écrivons pour confirmer notre demande de subvention qui fut adoptée le 5 mai 2008 avec la résolution #151-05-2008. Les factures sont annexées à la présente demande, donc les ensemencements pour l'année 2008 jusqu'à maintenant nous ont coûté 5325.00\$ et si tout va bien il y aura un autre ensemencement un peu plus tard cet automne. Comme par le passé vous nous accordiez quelque 50% des coûts de l'ensemencement nous espérons recevoir de vos nouvelles très bientôt. **Un bilan financier et une liste de membres actifs sera demandée à l'association.**

CLUB PÉTANQUE LES BÉLIERS

Mme la Mairesse et les Conseillers, nous du Club de Pétanque Les Béliers de Mandeville vous écrivons afin de vous remercier de votre grande générosité à notre égard pour l'année 2008. La cabane a été changer de place ce qui nous occasionnait de gros travaux et beaucoup de dépenses, vous nous avez fournis tous les matériaux, en plus de 5 beaux bancs de

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

parc, un lieu très bien entretenu et en plus une commandite de 200\$, en plus de l'équipement et de l'essence pour faire un des plus beau terrain dans Lanaudière.

DEMANDE DE L'ÉCOLE YOUVILLE

- 374-11-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville prête gratuitement à l'École Youville pour son projet « Spectacle de chants de Noël » qui permettra le financement des cours de musique de l'école Youville, nous sollicitons votre appui. Le spectacle aura lieu jeudi le 4 décembre 2008.

DEMANDE DE FESTIWEST

- 375-11-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville autorise le Festiwest à organiser un barrage routier entre le dépanneur le Mandevillois et l'Hôtel de Ville le 6 décembre 2008 pour recueillir des dons pour le Festiwest.

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC STE-ROSE

À la suite de la démission de M. Jacques Larochelle à titre de secrétaire de notre association, nous vous informons que M. Normand Gour a été nommé à ce poste pour lui succéder.

DEMANDE DU CENTRE D'ENTRAIDE MANDEVILLE INC.

- 376-11-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde une aide financière de 500.00\$ pour l'achat de dindes afin de combler tous les paniers de Noël. La salle municipale leur sera prêter gratuitement les 14 et 15 décembre 2008.

OPÉRATION NEZ ROUGE INC.

Il est une participation dont nous ne saurions nous passer : celle de nos commanditaires qui nous apportent le soutien financier nécessaire au succès de cette vaste campagne de sécurité routière qu'est devenue, au fil des ans, l'opération Nez rouge. C'est pourquoi cette année, nous sollicitons votre précieuse collaboration, sous la forme d'une commandite monétaire.

INVITATION DU CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-CHARLES DE MANDEVILLE

Le Club de l'Âge d'Or de Saint-Charles de Mandeville a l'honneur de vous inviter à son banquet pour célébrer les fêtes de Noël avec lui. Cette réception aura lieu samedi le 6 décembre 2008 à 18 heures à la Salle municipale.

APPUI AU PROGRAMME DE FINANCEMENT PLACE AUX JEUNES

- 377-11-2008 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers de souligner au gouvernement du Québec qu'il est important d'assurer la consolidation et la poursuite du programme Place aux Jeunes.

DEMANDE DE COMMANDITE POUR PLACE AUX JEUNES DESJARDINS DE D'AUTRAY

- 378-11-2008 Cette année, Place aux jeunes Desjardins en est à sa 14^e édition dans la MRC de D'Autray! Sa mission principale est de contrer l'exode des jeunes de notre région vers les grands centres. Afin d'assurer le succès de l'édition 2009 de Place aux jeunes Desjardins, votre appui financier est essentiel. Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

municipalité de Mandeville donne un montant de 150.00\$ à titre de commandite pour Place aux jeunes Desjardins de D'Autray.

LETTRE DE MME ISABELLE DÉZIEL CITOYENNE DU LAC HÉNAULT

Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir assisté à l'assemblée annuelle tenue par le Comité des citoyens du lac Hénault le 31 août dernier. Comme vous avez pu le constater, il est très difficile d'avoir « même la possibilité » de négocier pour une réglementation (réouverture) sur les embarcations motorisées qui satisfasse l'ensemble des citoyens(nes) du lac.

Je demande donc à la municipalité de Mandeville de s'assurer que des solutions soient apportées relativement à la problématique du manque d'oxygénation du lac Hénault. Ceci sous-tend comme je l'ai mentionné précédemment, une analyse de ce qui a engendré ce problème grave. Je demande également que les résultats des analyses soient communiqués aux citoyens(nes) du lac Hénault.

M. Guy Corriveau, conseiller, s'abstient de voter ou d'influencer le vote sur cette question puisque Jordan Corriveau est son fils.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT À ÉCOLE DE MUSIQUE DE LANAUDIÈRE

379-11-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse à École de musique de Lanaudière un montant de 154.00\$ représentant 35% des frais d'inscription de Jordan Corriveau.

M. Guy Corriveau, conseiller, reprend sa place au conseil.

DEMANDE D'APPUI À M. DAVID WHISSELL MINISTRE DU TRAVAIL ET MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉGION LANAUDIÈRE

380-11-2008 CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon est composée de cinq (5) municipalités partenaires ainsi que deux (2) municipalités associées;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités sont : Ville Saint-Gabriel, les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Cléophas-de-Brandon, Saint-Didace, Saint-Norbert et Saint-Damien-de-Brandon;

CONSIDÉRANT QUE parmi ces municipalités, quatre (4) d'entre elles possèdent le statut de municipalité dévitalisée reconnu par le ministère des Affaires municipales et des Régions dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'une d'entre elles, soit Ville Saint-Gabriel, a été identifiée par le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées et par surcroît, qu'elle est la seule dans Lanaudière à posséder ce statut;

CONSIDÉRANT QUE ces municipalités espèrent fortement une aide gouvernementale pour l'acquisition et la rénovation du Centre sportif et communautaire de Brandon;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale du Centre sportif et communautaire de Brandon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

CONSIDÉRANT QU'une rencontre s'est tenue au cabinet de la ministre Michelle Courchesne auprès du directeur de cabinet, monsieur Jean-Sébastien Marineau, qui a souligné l'importance d'une aide financière par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du projet tel que présenté;

CONSIDÉRANT QU'il nous apparaît nécessaire et important d'obtenir l'appui du ministre responsable de la région de Lanaudière, monsieur David Whissell;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Claude Charpentier

Appuyé par M. Sylvain Gagnon

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Mandeville demande à monsieur David Whissell, ministre du Travail et ministre responsable de la région des Laurentides, de la région de Lanaudière et de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, d'apporter son appui pour que le projet d'acquisition et de rénovation du Centre sportif et communautaire de Brandon soit aidé financièrement par le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

VARIA

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION # 260-08-2008

- 381-11-2008 Sur une proposition de M. Denis Prescott appuyé par M. Sylvain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers que le remboursement du règlement d'emprunt 250-96 en capital (153 500\$) et en intérêts (15 656.36\$) soit le montant total de 169 156.36\$ soit payé par le surplus accumulé. Cet amendement a pour but de venir spécifier que le paiement du règlement d'emprunt est effectué par le surplus accumulé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

- 382-11-2008 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de octobre 2008 tels que lus, les chèques du numéro 5774 au numéro 5845 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de octobre 2008, ainsi que les comptes à payer du mois de octobre 2008 pour un montant de 428,632.65\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général et certaines dépenses payées par le surplus accumulé.

Mairesse

Sec. Trés. et Dir. Générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 383-11-2008 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h10.

Mairesse

Secrétaire-trésorière et directrice générale